

Télécommunications au Bénin Un nouveau départ pour les opérateurs GSM

Au Bénin, le secteur des télécommunications est en train d'être structuré par le gouvernement. Désiré Adadja, ministre de la Communication, et des Technologies de l'Information et de la Communication a rencontré hier mardi 20 janvier dans les locaux dudit ministère, les opérateurs GSM et autres acteurs exerçant dans le secteur de l'internet. L'objectif de la rencontre est de les informer des nouvelles mesures dans le secteur des télécommunications et des TIC. Cette séance a été suivie dans l'après-midi d'une visite du ministre Adadja aux opérateurs Moov et BBCom.

Par Valentin SOVIDE

Au cours de cette séance, le ministre Désiré Adadja a fait l'historique de ce secteur. En effet, les dysfonctionnements observés dans le secteur des télécommunications et des TIC ont amené le gouvernement du Changement l'ont amené à prendre des mesures hardies en vue d'un retour à la normale. Un nombre de ces mesures on note « la suspension des services de télécommunications tels que le



Le ministre et sa suite visitant les installations d'un des opérateurs GSM

Wifi, la voix sur IP, l'ADSL, les cartes prépayées, à l'exception des fournisseurs d'accès Internet et des opérateurs de cyber café qui exploitent légalement leurs activités ». Ces mesures intervenues le 18 janvier 2007 visaient à introduire plus de visibilité dans l'exploitation des services de télécommunications autres que le GSM en vue de la sauvegarde des intérêts des différents acteurs du secteur que sont le gouvernement, les opérateurs et les consomma-

teurs. Au lendemain de la mise en oeuvre de ces mesures, le gouvernement n'a cessé de se préoccuper de la reprise des activités dans un contexte plus rassurant. A cet effet, il a été adopté une nouvelle loi sur les communications électroniques et la poste, pour la conduite des activités des opérateurs GSM sur la base d'une réglementation intérimaire.

Depuis environ deux mois, cette réglementation est venue à terme parce qu'un décret a été pris le 8 septembre 2008 avec une série de cinq arrêtés tous en date du 29 décembre 2008.

Pour le ministre Désiré Adadja, ce décret N° 2008-507 du 8 septembre vise à assainir le secteur des télécommunications afin d'accorder des facilités aux opérateurs GSM au Bénin. Il intervient pour fixer les conditions d'acceptation des déclarations préalables et celles d'attribution des autorisations et des permis nécessaires à l'exploitation des réseaux ou services de télécommunications au Bénin. Ce décret est à son tour complété et précisé par des arrêtés convergents pour chaque service, du régime juridique, des frais et redevances.

Dans l'après-midi, à la suite de cette rencontre, la délégation du ministre a effectué une visite de terrain chez les opérateurs Moov à Akassato et BBCom à Cotonou. Le but de la visite ministérielle est de prendre contact avec les opérateurs GSM pour voir leurs conditions de travail et les rassurer de la disponibilité du gouvernement à les accompagner dans ce secteur plein de potentialités pour notre économie. A Moov comme à BBCom, le ministre Désiré Adadja et sa délégation ont pu visiter les installations techniques de ces deux réseaux et constater de visu les efforts techniques qui sont faits afin que la communication soit de qualité à tout instant. Il en a profité pour les sensibiliser sur les nouveaux textes en vigueur qui sécurisent désormais le secteur et garantissent des investissements sûrs. Un secteur transversal auquel le gouvernement veut confier beaucoup de responsabilités afin de lui permettre d'accompagner le Bénin dans son développement. Les responsables de ces réseaux GSM ont salué cette initiative du ministre Désiré Adadja qui, tout en étant une première, renforce leur confiance pour des investissements durables dans ce secteur en plein essor.

Société béninoise d'Énergie électrique Le nouveau bureau du Conseil d'Administration installé

Les nouveaux membres du Conseil d'Administration de la Société béninoise d'Énergie électrique (SBEE) sont désormais connus. Ils ont été officiellement installés, vendredi 16 janvier dernier, par le directeur de cabinet du ministre de l'Énergie et de l'Eau, Marius Hounkpatin. C'était au cours d'une cérémonie qui a eu pour cadre la direction générale de la société à Cotonou.

Par J.-J. SEMONDJI
(Collaboration extérieure)

L'ancien Conseil d'Administration de la SBEE a été dissout par le gouvernement au cours d'un Conseil extraordinaire des ministres en date du vendredi 9 novembre 2007, à la suite du compte rendu des travaux de la Commission chargée de vérifier la gestion administrative, financière, matérielle et comptable de la société. L'installation officielle du nouveau Conseil d'Administration dans ses prérogatives, vendredi dernier, vient combler le vide qui s'observait depuis quelques mois.

Dans sa note de présentation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2007, le directeur général de la SBEE, Raphaël Nazaire Dossou a fait le diagnostic complet de la gestion financière administrative, de l'entreprise qu'il gère depuis quelques mois. L'exercice 2007 objet de la présente rencontre, constitue la quatrième année d'exercice de la SBEE qui a évolué dans un environnement économique, technique et social très difficile caractérisé par la crise énergétique avec pour corollaire, la nécessité d'accroître le volume de la production thermique en vue de satisfaire les besoins de la clientèle, les fluctuations à la hausse du prix des produits pétroliers, la fixité des tarifs d'électricité. Face à cette situation peu reluisante, dira Raphaël Nazaire

Dossou, la SBEE s'est trouvée dans l'obligation d'augmenter sa production d'énergie électrique en vue d'assurer la continuité de la fourniture d'électricité à ses clients.

Cette augmentation de la production, selon le directeur général, n'est pas sans effet sur la consommation des combustibles. En dépit des difficultés pour s'approvisionner en matériels, la SBEE a pu réaliser 21.707 branchements en 2007 contre 21.612 en 2006. Et le parc d'abonnés de la SBEE compte 346.273 abonnés en 2007 contre 328.052 en 2006 soit un accroissement de 5,39%.

Après la présentation faite par le directeur général de la SBEE, le directeur de cabinet du ministère de l'Énergie et de l'Eau, Marius Hounkpatin a tenu à rappeler aux nouveaux membres, les pouvoirs du Conseil d'Administration contenus dans l'article 12 des statuts de la société.

Selon lui, l'enjeu pour l'Etat à court terme est de rétablir les comptes financiers et assurer par la suite, l'équilibre financier de la société par une gestion administrative, technique et financière irréprochables. Et à moyen terme, a-t-il poursuivi, de faire disposer d'une production suffisante et de sources diversifiées qui permettent à la SBEE d'assurer un approvisionnement sans interruption et de voir progressivement baisser le prix de revient de l'énergie électrique au Bénin.

Une fois installée, la nouvelle équipe s'est mise à la tâche pour étudier les dossiers relatifs à la présentation générale du rapport d'activités exercice 2007 et le point d'exécution du plan de redressement, la présentation des aspects caractéristiques et techniques des états financiers, le rapport des commissaires aux comptes, sans oublier les points inscrits en divers.

Conseils départementaux de la consommation du septentrion Un atelier pour renforcer les capacités des membres

La Ligue pour la défense des consommateurs au Bénin (LDCB), en partenariat avec l'Association de lutte contre le racisme, l'ethnocentrisme et le régionalisme (ALCRESER), organise dans le cadre du projet « Mieux protéger les consommateurs et promouvoir une bonne gouvernance » qu'elle a initié, un atelier de formation à Parakou depuis hier mardi 20 janvier. Y prennent part, membres des conseils départementaux de la consommation du Borgou-Alibori et de l'Atacora-Donga.

Par Didier Pascal DOGUE
A/R Borgou-Alibori

La LDCB œuvre pour la fourniture de biens et services qui protègent la santé et assurent la sécurité des consommateurs, également pour la protection du pouvoir d'achat des consommateurs. Elle se bat pour faire des citoyens béninois des consommateurs avertis, éveille leur conscience sur leurs droits et responsabilités. La ligue œuvre également pour la protection et l'assainissement de l'environnement des consommateurs et promeut enfin, l'utilisation des sources d'énergie renouvelable. Après ce rappel, son président, Romain Abilé Houéhou a indiqué que « La concentration des actions de la LDCB à un point du territoire national et l'inefficacité de certaines structures en charge du contrôle de la qualité des biens et services sont autant de facteurs qui favorisent le déversement dans les départements du Borgou-Alibori et de l'Atacora-Donga des produits impropres à la consommation ». Il en a déduit

que les consommateurs sont ainsi exposés à de multiples risques pour leur santé et leur sécurité alimentaire. Pour cette raison, a-t-il poursuivi, après l'installation des conseils départementaux de la consommation, la présente formation vise à renforcer les capacités des membres desdits conseils au niveau décentralisé. « Il s'agira particulièrement de répondre en dernier ressort à la nécessité de mettre en œuvre les droits des consommateurs au niveau décentralisé grâce à la formation que les membres des conseils auront reçue », a encore précisé l'orateur avant de confier son assurance relative à l'importance des deux modules qui meublent la formation. Il a souhaité qu'à la fin de la formation, chacun des membres formés soit à même de jouer un rôle en faveur de la protection des consommateurs et de la promotion de la bonne gouvernance au niveau local.

Romain Abilé Houéhou a présenté pour le premier module, « Le consumérisme », tandis que Alfred Déguénonvo a développé « Le contrôle citoyen de l'action publique ». Etienne Badou, chargé de programme à la LDCB intervenant dans le cadre de cet atelier a fait part à la presse, entre autres, des actions palpables et visibles réalisées par la ligue pour protéger un tant soit peu les consommateurs de Ganvié par la mise en place d'une centrale d'achat qui leur assure l'achat des mêmes produits, à un prix proche ou égal à celui auquel les autres citoyens mieux lotis qu'eux les acquièrent.

Deuil dans la classe politique nationale Gado Girigissou n'est plus

Le président de l'Union pour le Progrès et la Patrie (UPP), Gado Girigissou a tiré sa révérence dans la matinée d'hier à Paris des suites d'un malaise. Agé de 70 ans, il laisse derrière lui une veuve avec sept enfants et les militants de son parti, notamment de Savé, sa commune natale.

Par Thibaud C. NAGNONHOU

Le monde politique béninois est en deuil. Il pleure la disparition de Gado Girigissou, président de l'Union pour le Progrès et la Patrie (UPP). Il s'est éteint, hier mardi 20 janvier, dans un hôpital en France. La triste nouvelle a fait le tour du Bénin comme une nuée de tourterelle. Rien n'est encore officiellement dit sur l'origine et la nature de la maladie qui a eu raison du président de l'UPP. Seulement, des sources proches de la famille de l'illustre disparu informent qu'il a été pris d'un malaise, il y a quelques jours. Il a été transporté de toute urgence au Centre national hospitalier et universitaire (CNHU) de Cotonou. N'ayant pas été rétabli, Gado Girigissou a été évacué dans un hôpital en France, le lundi 12 janvier dernier, pour la poursuite des soins. Malheureusement, les médecins français n'ont pu venir à bout de

ce malaise qui a fini par l'emporter dans la matinée d'hier.

Pour ce qui est du parcours politique de l'homme, il a occupé plusieurs postes politiques au Bénin. Il a été successivement ministre des Travaux publics et des Transports et ministre du Commerce et de l'Industrie sous le régime révolutionnaire du président Mathieu Kérékou. Ensuite, directeur de Cabinet à la présidence de la République toujours pendant la période révolutionnaire. Il a également été conseiller technique à l'Éducation, puis chargé de mission de l'ex-président Mathieu Kérékou. C'est d'ailleurs pour avoir passé de longues années dans les arcanes du pouvoir sous le régime militaire-marxiste, qu'on l'a surnommé fidèle des fidèles amis du président Mathieu Kérékou à l'instar de Pierre Osho. Gado Girigissou a également eu quelques expériences parlementaires. Il a été député à l'Assemblée nationale sous la troisième législature (1999-2003). Selon certaines sources, il a été l'un des artisans de la victoire du président Boni Yayi en 2006. Vu certainement les longues années d'expérience de l'homme, l'actuel locataire du palais de la Marina lui a rarement souvent fait recours pour certaines questions sensibles.